Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 50

Artikel: [Anecdotes]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182957

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et dès le VIIIe siècle la plus grande partie des voies romaines avait complètement disparu ; elles avaient été envahies et recouvertes par la végétation parasite qui s'attache à toutes les ruines, et même, en quelques endroits, par d'épaisses forêts.

Les Xe, XIe et XIIe siècles ne nous ont laissé aucun témoignage écrit sur l'entretien des voies publiques de l'occident de l'Europe ; mais il est facile de conclure de ce silence même, ainsi que de l'histoire de cette malheureuse époque, ce qui était advenu. L'anéantissement graduel du pouvoir central, l'usurpation des droits régaliens par les seigneurs féodaux, l'état de guerre permanent d'une seigneurie à l'autre, l'anarchie universelle ont fait disparaître les relations communes, anéanti le commerce général et détruit ou laissé périr la viabilité des grands chemins... Bientôt, à l'exception des avenues de quelques châteaux et des chaussées aux abords de quelques villes, il ne resta guère que des voies locales, tracées comme au hasard par les pas du serf cultivateur et de ses bêtes de somme, les roues de ses chariots, et l'équipage du seigneur allant en guerre avec ses vassaux.

Et pourtant, la circulation entre les divers Etats de l'Europe, et même entre les diverses provinces d'un même Etat, ne fut jamais complètement interrompue ; seulement les rares chemins qui subsistaient à cette époque étaient dans le plus triste état. Pas de chaussée, pas de pavés ; c'était la terre nue. A peine praticables durant la belle saison, ils devenaient complètement impraticables pendant l'hiver. Enfin, ces chemins, auxquels on ne faisait jamais aucune amélioration, s'arrêtaient au bord des rivières, qu'il fallait franchir au moyen de bateaux.

Les quelques pèlerins et les rares marchands qui s'aventuraient à travers ces voies détestables étaient en outre obligés de payer des *droits de passage* sur le territoire des diverses seigneuries traversées. Ainsi, comme la France et l'Allemagne étaient alors morcelées en une infinité de petites seigneuries, il fallait à chaque instant délier les cordons de sa bourse pour payer ces droits de passage. Quelquefois, les marchands avaient des ressources, usaient de ruse pour s'affranchir de ces droits exorbitants. Ainsi, par exemple, il est un proverbe français bien connu : « Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes. » En voici l'origine : il y avait en Champagne des péages établis sur les troupeaux de moutons ; mais le droit était dû pour chaque centaine de moutons, et non pour chaque tête du bétail. Alors, qu'avaient fait de malins Champenois ? Ils avaient réduit leurs troupeaux à quatre-vingt-dix-neuf moutons ; de sorte que lorsqu'ils arrivaient au bureau de péage, ils n'avaient rien à payer. Mais, un jour, le seigneur se fâcha, et dit : « Le compte est mal fait ; vous oubliez le berger ; quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes. » Et il fallut payer le droit.

Vers la fin du VIIe siècle, on peut déjà constater l'intérêt qu'éveille le rétablissement des communications. On s'occupe d'abord des ponts, puis des *chaussées* et *passages ;* c'est-à-dire des portions de chemins formées en *levées* pour aboutir aux ponts, ou établies pour franchir des passages difficiles et notamment des terrains marécageux.

C'est en 1184 qu'on commença, pour la première fois, à *paver* les principales rues de Paris. A peu près vers la même époque, on voit se fonder une association de religieux ayant pour objet d'établir des ponts. Cette association prit le nom de *frères pontifes* (pontife signifie ici faiseur, constructeur de ponts) ou *frères du pont.* Ils commencèrent par établir des hospices auprès des principaux passages des rivières, où ils prêtaient main-forte aux voyageurs que l'on rançonnait surtout dans ces endroits-là. Des quêtes nombreuses leur ayant ensuite procuré des fonds considérables, ils se trouvèrent en état d'élever des ponts sur les grandes artères.

Cet ordre des frères pontifes était déjà dans tout son éclat au commencement du XIIIe siècle. Ils ont construit un assez grand nombre de ponts dans diverses parties de la France. — Chose curieuse, les frères pontifes étaient quelquefois aidés par des confréries de femmes dans leurs travaux. C'est ainsi qu'un historien du XIIIe siècle nous dit que pour le pont du *Saint-Esprit,* sur le Rhône : « les frères quêtaient et bâtissaient ; les sœurs aidaient les ouvriers par des travaux analogues à leur sexe et soignaient les malades. »

THÉATRE

Nos artistes, que nous avons suffisamment vus à l'œuvre pour juger des qualités et des défauts de chacun d'eux, obtiennent, en général, des succès qui ne sont contestés que par des personnes qui croiraient manquer d'esprit si elles ne faisaient de la critique bien ou mal fondée, estimant qu'il est trop vulgaire d'applaudir avec le commun des mortels. Nous ne voulons pas dire par-là que nous ayons sur notre scène des artistes parfaits ; notre petite ville et nos ressources ne nous permettent pas d'aspirer a un tel privilége ; mais ce qu'on doit reconnaître, c'est que la troupe de M. Vaslin est bien dirigée et fort capable. La manière dont elle s'est acquittée de la représentation d'*Adrienne Lecouvreur*, l'un des chefs-d'œuvre du répertoire français, où l'action continue et palpitante ne peut être sontenue que par de vrais talents, en est une preuve éloquente.

Evidemment, quelques artistes pourraient donner lieu à bien des observations ; mais quand nous les voyons consciencieux au travail et s'efforçant de bien faire, nous pensons que tant qu'ils ne tombent pas dans de trop grosses fautes d'interprétation, les encouragements atteignent mieux le but que la critique.

Jeudi, l'*Eté de la St-Martin* a mis toute la salle en gaîté. M. Montlouis s'est acquitté de son rôle en comique excellent ; tout dans son jeu et sa manière de dire était naturel et finement étudié. Mme Gaillard, qui l'a si bien secondé, n'a fait que nous donner une nouvelle preuve de son talent à nuancer et à rendre avec une remarquable délicatesse les situations où dominent les tendres sentiments et les émotions de l'âme. M. Fernand nous a fait plaisir. L'emploi dont ce jeune artiste est chargé demande à la fois de la souplesse, de la grâce, une diction correcte, une tenue digne, tout autant de qualités fort difficiles à réunir ; mais ses efforts pour y atteindre nous font bien augurer de son avenir.

La *Gardeuse de dindons* a été un petit triomphe pour Mme Basta, si entraînante par la volubilité, la netteté de son débit, et le charmant brio de son jeu toujours juste et sûr.

Les autres artistes ont fait ce qu'il était possible de faire dans cette pièce, où tout est invraisemblable, où l'auteur n'a eu en vue qu'un seul rôle, un seul caractère.

Demain, dimanche, deuxième représentation d'*Adrienne Lecouvreur.*

Un conseiller nous disait l'autre jour, en parlant de l'ouverture de la session de novembre : Notre première séance ne commence qu'à midi ; elle est le plus souvent terminée à 2 ou 3 heures, on n'y fait presque rien, et, franchement, je crois qu'on pourrait facilement la supprimer.

Ceci nous rappelle la réponse d'un médecin de Lausanne qui avait conseillé à l'une de ses clientes une cure d'eau d'Evian :

«C'est curieux, Monsieur le docteur, disait la dame en question, le premier verre de cette eau me pèse tellement à l'estomac que je ne crois pas pouvoir continuer... le second verre alors... je le supporte très bien.

— La difficulté est facile à résoudre, répliqua le docteur : jetez le premier verre et ne buvez que le second. »

L. MONNET.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.